

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : Karyne chabot

<https://www.cadre21.org/membres/287824a0af2ff3e4e9413a0b>

Date d'obtention : 2021-12-06 19:18:03

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

C'est une méthode qui permet des interventions rapides, sécuritaires et qui ne place pas les intervenants dans des situations où ils étaient appelé, dans certains cas, à garder des photos en attendant les policiers. Les jeunes sont pris en charges rapidement et cela enlève un certain stress pour eux.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Je saurai exactement quoi faire si j'ai affaire avec un cas de sextage. Prendre la trousse et suivre les étapes.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

De ne pas voir les photos ou vidéos partagés. Ne pas enquêter à la place du procureur.